

LES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRES ET OPTIONNELS DOIVENT ÊTRE OPÉRATIONNELS ET FACILES D'ACCÈS.

A L'ACHAT D'UN VÉHICULE,
PENSEZ AUSSI À LA SÉCURITÉ DES
UTILISATEURS! AIDE AU FREINAGE
D'URGENCE (AFU), FREINAGE
D'URGENCE AUTONOME (AEB), BOÎTE
AUTOMATIQUE. LES AIRBAGS, ABS
ET ESP SONT DÉSORMAIS MONTÉS
EN SÉRIE. POUR LES UTILITAIRES:
CLOISON RIGIDE DE SÉPARATION ET
AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR PAR UN
PROFESSIONNEL.

(GUIDE INRS - ED 6046 CHOISIR SON VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER)

L'ÉQUIPEMENT DU VÉHICULE D'ENTREPRISE



TRIANGLE ET GILETS RÉTRO-RÉFLÉCHISSANTS



CHIMIQUE



LAMPE TORCHE *



EXTINCTEUR À POUDRE DE 2KG *



TROUSSE DE PREMIERS SECOURS COUVERTURE DE SURVIE *



ÉQUIPEMENTS PRÉVUS PAR L'ADR** EN CAS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

(**) Accord européen relatif au transport international des marchandises dangeureuses par route

^(*) Équipement non obligatoire